



CHANGEONS DE REGARD SUR LA PRISON

Sommaire

La Fondation

Messages des Présidents	03
Un objectif qui allie action et sensibilisation	04
La fierté de construire ensemble un projet qui fait sens	06
Une gouvernance engagée dans les projets	08

Ses actions de sensibilisation

L'association Spile « Sortir de prison, intégrer l'entreprise »	13
Le rapport « Travail en prison : préparer (vraiment) l'après »	14
Les actions envers les femmes incarcérées	15

Ses actions de terrain

L'accompagnement au retour vers l'emploi	16
La lutte contre l'illettrisme et l'accès à l'éducation	24
La culture comme vecteur de resocialisation	30
Thématique annuelle 2017 : Le maintien des liens familiaux	36

Tous les chiffres signalés par un astérisque (*) sont issus d'études citées en dernière page de ce rapport.

L'objectif prioritaire, la réinsertion socioprofessionnelle des personnes ayant connu un épisode carcéral

En 8 ans, la Fondation d'entreprise du Groupe M6 a consacré



4 millions d'euros



pour soutenir près de 240 projets



mobilisant plus de 500 collaborateurs



dans 120 établissements pénitentiaires

Pour aider plus de 19 000 personnes détenues et leurs familles

MESSAGES DES PRÉSIDENTS

Un enjeu sociétal majeur, LA LUTTE CONTRE LA RÉCIDIVE

NICOLAS DE TAVERNOST
PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE
DU GROUPE M6



« À la croisée d'un constat – 61 % des personnes récidivent dans les cinq années qui suivent leur sortie de prison – d'une prise de conscience – une prison sans réinsertion est préjudiciable à la société tout entière – et d'une conviction personnelle – l'entreprise peut apporter d'autres réponses aux questions sociétales – j'ai souhaité créer pour le Groupe M6 une fondation dédiée au sujet carcéral. À l'heure où la prison ne désemplit pas et où elle peine à réinsérer, en plein débat sur l'objet social des entreprises, plus que jamais nous devons être un levier d'impulsion : en huit années d'actions de terrain avec le service public pénitentiaire, nous voyons évoluer ce partenariat qui oscille entre principe de réalité et audace. Continuons de faire sauter les verrous entre public et privé, entre résultats économiques et enjeux sociétaux. La période n'est plus à la défiance mais à la convergence d'intérêts, pour des actions constructives et utiles à tous. »

« Le pragmatisme est inscrit dans l'ADN du Groupe M6, et l'approche du milieu carcéral par la Fondation n'y fait pas exception. Notre préoccupation est d'identifier les actions les plus utiles aux personnes détenues pour préparer leur sortie, et en premier lieu l'acquisition de compétences professionnelles. Notre enjeu est également de mobiliser, afin de dépasser les éventuels clivages : la société civile et le monde de l'entreprise sont-ils prêts à donner une seconde chance à des personnes ayant connu un épisode carcéral ? Notre défi est de démultiplier les initiatives les plus efficaces, de les essaimer et d'avoir un effet d'entraînement, y compris auprès d'autres entreprises. Notre objectif, c'est demain. Et demain se prépare aujourd'hui. »



ÉRIC D'HOTELANS
PRÉSIDENT DE LA FONDATION
DU GROUPE M6

UN OBJECTIF QUI ALLIE ACTION ET SENSIBILISATION

La réinsertion socioprofessionnelle des personnes ayant connu un épisode carcéral

MISSIONS

Contribuer à la lutte contre la récidive par un engagement de terrain.

Sensibiliser sur le rôle de la prison en favorisant le décroisement.

MODES D' ACTIONS

La Fondation du Groupe M6, au-delà de l'accompagnement de projets associatifs, se veut force de propositions.

C'est pourquoi nous développons depuis bientôt trois ans des initiatives en propre, afin de répondre aux préoccupations des acteurs de terrain avec lesquels nous sommes en discussion quotidienne : Administration et établissements pénitentiaires, structures associatives, détenus eux-mêmes, actuels ou anciens, ainsi que les entreprises désireuses de s'impliquer.

AXES DE TRAVAIL

L'ACCOMPAGNEMENT AU RETOUR VERS L'EMPLOI

Nous œuvrons pour accompagner les personnes détenues dans la construction d'un projet professionnel, en soutenant des programmes de formation professionnelle, d'accompagnement vers l'emploi ou de création d'entreprise...

LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET L'ACCÈS À L'ÉDUCATION

La consolidation des savoirs de base est souvent un premier pas, essentiel pour permettre la réinsertion. Pour les personnes détenues en grande difficulté de lecture ou d'écriture ou dont le parcours scolaire s'est arrêté trop tôt, nous accompagnons des projets concrets pour les inciter à se réappropriier les savoirs.

LA CULTURE COMME VECTEUR DE RESOCIALISATION

Afin de prévenir les effets désocialisants de l'incarcération, les actions culturelles que nous soutenons visent à créer des espaces de partage et une ouverture sur le monde extérieur, intervenant dans un milieu contraint où la liberté de créer est l'une des seules qui reste.

CHIFFRES CLÉS 2017-2018



Pour aider
1 854 personnes détenues
et leurs familles

La fierté de CONSTRUIRE ENSEMBLE un projet qui fait sens



Isabelle Verrecchia
Délégue Générale de la
Fondation du Groupe M6

“

À travers sa Fondation, le Groupe réunit ses collaborateurs autour de projets communs. Chacun a acquis des compétences, porte un talent, sur lesquels nous pouvons nous appuyer.

C'est un atout pour la Fondation. Au-delà de l'engagement du Groupe, il s'agit de l'engagement des collaborateurs en tant que citoyens. Leur mobilisation insuffle cette énergie complémentaire à nos actions et donne un supplément de sens à leur travail. Nous ne faisons pas que travailler dans l'entreprise, nous y vivons. Après avoir été utile à d'autres, chacun repart riche de ces rencontres et de ces nouvelles expériences humaines : c'est l'effet vertueux de l'engagement.”



Emmanuelle Tanneau
Responsable projets de la
Fondation du Groupe M6

“

Au sein du Cercle de la Fondation, nous échangeons régulièrement avec une vingtaine de collaborateurs bénévoles. Deux fois dans l'année, ils contribuent à la pré-sélection des actions

futures de la Fondation. Ces interactions apportent une diversité de regards sur notre engagement.”

“

Participer à ces actions de terrain apporte un fort sentiment d'utilité et une dimension sociale à ne pas perdre de vue dans nos métiers tournés vers le divertissement.”

ROBIN,

Coordinateur autopromotion M6

“

Ma fonction de responsable RH et mon lien avec la Fondation me permettent de participer à l'insertion professionnelle d'anciens détenus. Ces dernières années, j'ai ainsi pu intégrer à différentes reprises des personnes ayant connu un épisode carcéral dans nos process de recrutement.

À chaque fois et quel que soit le dénouement, cette expérience et mon feedback ont été utiles aux candidats dans leur recherche d'emploi.”

SANDRINE,

Responsable RH chez Ventadis

“

Les actions de la Fondation portent l'espoir pour chacune des personnes détenues de renouer un lien parfois distendu avec la société. Elles s'appuient sur une solide volonté de leur permettre de ressortir grandies des situations tragiques qui conduisent parfois un citoyen ou une citoyenne à commettre un délit.”

IVRY,

Chargé de fabrication chez SND

“

La prison, drôle d'endroit pour une rencontre. Même si l'instant est très court, à chaque fois, ces moments d'échange me touchent et renforcent ma détermination à y retourner afin d'apporter un peu d'humanité dans cet univers qui en manque tant. Auprès de la Fondation, j'ai la liberté d'agir pour d'autres qui en sont privés.”

MARIE-CHRISTINE,

Coordinatrice marketing chez M6 Films

Le Conseil d'administration de la Fondation



COLLÈGE DES FONDATEURS GROUPE M6

- **ÉRIC D'HOTELANS,**
Président de la Fondation du Groupe M6
- **KARINE BLOUËT,**
Secrétaire générale du Groupe M6
- **CORINNE DECUPÈRE,**
Directrice droit de diffusion et droit d'auteur
- **NICOLAS DE TAVERNOST,**
Président du Directoire du Groupe M6
- **JÉRÔME LEFÉBURE,**
Directeur administratif et financier du Groupe M6,
membre du Directoire du Groupe M6
- **NATHALIE RENOUX,**
Marraine de la Fondation, journaliste
et présentatrice des JT



COLLÈGE DES PERSONNES QUALIFIÉES

- **JULIETTE GATIGNON,**
Directrice nationale Unis-Cité
en charge des RH, Finances et administration territoriale,
administratrice du réseau Envie 2E Île-de-France
- **LUDIVINE TONDEUX,**
Vice-présidente déléguée aux affaires familiales
au TGI de Chartres



“

Chacune de mes visites en prison me fait prendre conscience de la chance que j'ai d'avoir eu accès à la culture, aux livres, à l'éducation et de me réaliser dans un métier passion. Derrière les murs, le taux d'illettrisme est plus élevé qu'à l'extérieur. Les détenus que je rencontre n'ont souvent aucune formation, peu de connaissance du monde du travail et une confiance en eux restreinte. Avec la Fondation, nous tentons de leur apporter ce qui leur fait défaut. Et quand, au terme de nos actions, nous participons à l'embauche de K. qui s'épanouit loin de Fleury ; quand nous faisons en sorte que R., qui a connu la rue, aille au bout de son CAP en alternance ; quand nous trouvons une place à J. dans un centre de réinsertion et qu'il nous confie qu'il y a un « avant » et un « après » notre rencontre, alors je sais quel est le sens de mon engagement. ”

NATHALIE RENOUX,
MARRAINE DE LA FONDATION DU GROUPE M6,
JOURNALISTE ET PRÉSENTATRICE DES JT

UNE GOUVERNANCE ENGAGÉE DANS LES PROJETS

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

DU PORTEUR DE PROJET

- Être une structure de type association, ONG, organisme d'intérêt général à but non lucratif et/ou reconnu d'utilité publique
- Avoir son siège social en France
- Avoir au minimum deux ans d'existence (à compter de la date de publication au JO)
- Bénéficier de ressources financières diversifiées et pouvoir fournir les preuves d'un contrôle efficace des comptes

DU PROJET

- Être destiné à l'univers carcéral et/ou aux personnes placées sous main de justice ou récemment sorties de prison (moins de six mois)
- Inclure un volet insertion dans le cadre général du projet
- Être mis en œuvre sur le territoire français
- Faire l'objet d'un cofinancement

CRITÈRES DE PRÉ-SÉLECTION

LIEN DEDANS-DEHORS

Le projet doit réduire l'effet désocialisant de l'incarcération, avec une continuité à l'extérieur.

PERTINENCE VIS-À-VIS DE LA RÉINSERTION FUTURE

Le projet doit apporter des bénéfices concrets et utiles à la réinsertion pour la personne détenue, en particulier une fois sortie de détention.

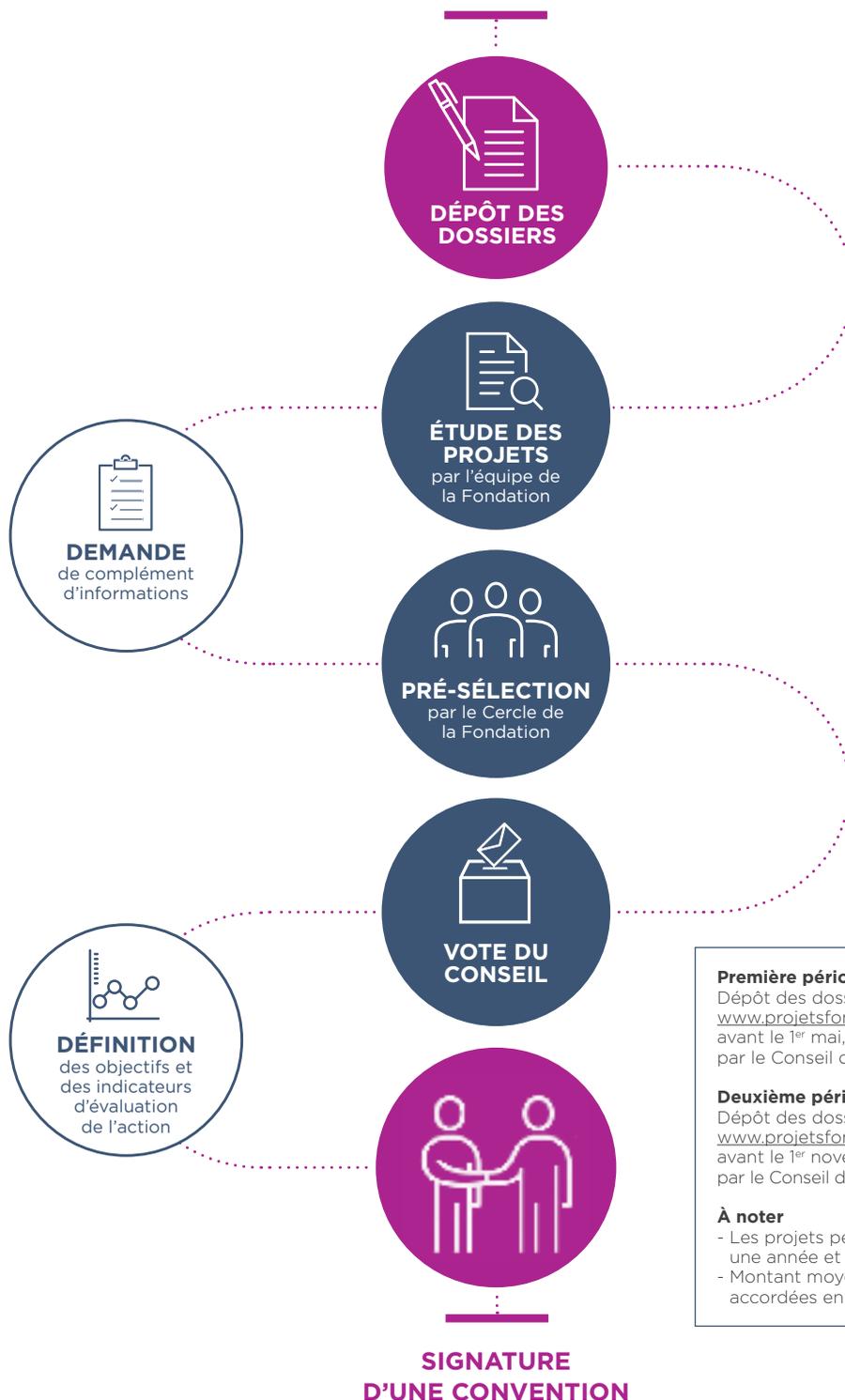
INSCRIPTION DANS LA DURÉE

L'action doit être suffisamment pérenne pour assurer l'acquisition de savoir-faire et/ou savoir-être significatifs par les bénéficiaires.

ÉVALUATION DES RÉSULTATS ET CODÉVELOPPEMENT

Le projet doit prévoir des indicateurs de suivi et d'évaluation permettant d'apprécier l'impact de l'action et le porteur de projet doit être favorable à une démarche de codéveloppement.

PROCESSUS DE SÉLECTION DES PROJETS



Première période de sélection

Dépôt des dossiers sur www.projetsfondationm6.com avant le 1^{er} mai, pour un examen par le Conseil d'Administration fin juin.

Deuxième période de sélection

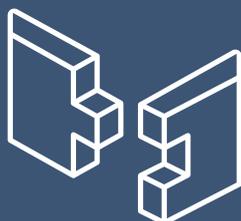
Dépôt des dossiers sur www.projetsfondationm6.com avant le 1^{er} novembre, pour un examen par le Conseil d'administration mi-décembre.

À noter

- Les projets peuvent parfois être votés une année et réalisés l'année suivante.
- Montant moyen des subventions accordées en 2017 : 15 000 euros.

6
détenus
sur 10

récidivent dans les 5 ans
qui suivent leur sortie
de prison*



La sensibilisation de la société civile au rôle de la prison

La finalité de la prison fait débat dans la société d'aujourd'hui : répression pour les uns, réinsertion pour les autres. Au-delà des clivages, une prise de conscience doit avoir lieu : toute personne qui entre en prison finit par en sortir et redevient un jour un citoyen parmi les autres.

ASSOCIATION SPILE
 « SORTIR DE PRISON,
 INTÉGRER L'ENTREPRISE »

ACCOMPAGNEMENT
 SOCIO-PROFESSIONNEL

**INSTITUT MONTAIGNE
 & FONDATION DU GROUPE M6**

RAPPORT « TRAVAIL EN PRISON :
 PRÉPARER (VRAIMENT) L'APRÈS »

**CENTRE DES MONUMENTS
 NATIONAUX**

EXPOSITION « DÉTENUES »
 DE BETTINA RHEIMS

FONDATION DU GROUPE M6

RENCONTRES LORS DE
 LA JOURNÉE INTERNATIONALE
 DES DROITS DES FEMMES 2018

Une prison qui ne réinsère pas est **PRÉJUDICIALE À LA SOCIÉTÉ** toute entière

61%

DE RÉCIDIVE
dans les 5 ans
qui suivent la sortie
de prison*

45%

DE RÉCIDIVE
après une peine
alternative à
l'incarcération*

3/4

DES DÉTENUS
ont passé moins
d'un an en prison*

250 000 personnes suivies par l'Administration pénitentiaire dont 70 000 incarcérées dans les 187 établissements pénitentiaires de France. Durant cette période, l'Administration pénitentiaire assume une double mission : surveiller les personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire et favoriser leur réinsertion sociale. Pourtant, 6 personnes sur les 10 qui sont condamnées à de la prison ferme seront réincarcérées dans les cinq années qui suivent leur libération.

LA RÉINSERTION, L'AFFAIRE DE TOUS

À travers le prononcé d'une peine et l'incarcération d'une personne, notre justice sanctionne des transgressions, affirme le droit des victimes. Toutefois, refuser à cette personne la possibilité de retrouver une place dans la société à sa sortie serait une double peine.

En se focalisant sur la dimension punitive sans se soucier de l'objectif de réinsertion et de prévention de la récidive, notre société produit en réalité encore

davantage de délinquance et de criminalité, un engrenage dangereux.

D'autant plus, quand on sait que le coût moyen d'une journée de détention avoisine les cent euros pour l'État. Comment donc ne pas voir en la lutte contre la récidive un investissement de long terme « rentable » à de nombreux égards : humain, sécuritaire, mais aussi financier...

FAIRE LE LIEN ENTRE DEUX MONDES QUI NE SE PARLENT PAS

La Fondation du Groupe M6 contribue sur le terrain à lutter contre la récidive, en aidant des associations qui interviennent au plus près des bénéficiaires, ou en pilotant elle-même des projets en partenariat avec l'Administration pénitentiaire. Mais elle poursuit également un second but : informer et mobiliser sur cet enjeu de société ; que ce soit auprès d'autres entreprises, de la société civile. Il faut battre en brèche les idées reçues sur la prison.





Association Spile

ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL

AIDER LES ENTREPRISES À MENER DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA RÉINSERTION DES SORTANTS DE PRISON

L'association Spile « Sortir de prison, intégrer l'entreprise » a été créée en mai 2013 à l'initiative de l'Institut Montaigne, de l'association l'Îlot et de sept entreprises fondatrices : JCDecaux, Lafarge France, Randstad, Sodexo, Stream Global Services, Vermeer Capital et le Groupe M6. Engagées dans l'aide à la réinsertion, toutes sont impliquées dans la gouvernance de l'association, sous la présidence de Nicolas de Tavernost, et soutiennent ses actions de terrain et de plaidoyer.

Structure originale et innovante, composée d'entreprises et d'associations, Spile est ainsi une association au service de l'intérêt général visant à :

- Développer des programmes dédiés à l'accompagnement individuel de candidats sortant de prison afin de coconstruire un parcours de réinsertion professionnelle. En 2017, elle a accompagné près de 40 personnes. Parmi elles, 11 ont décroché un emploi en entreprise, 4 ont rejoint un chantier d'insertion, et 4 sont entrées en formation.
- Servir d'interface entre les sortants de prison et les entreprises, afin d'aider ces dernières dans leur recrutement et le suivi des candidats.
- Promouvoir la Charte des entreprises pour la réinsertion des sortants de prison.
- Mobiliser un réseau d'entreprises porteuses d'initiatives et de projets à destination de sortants de prison : aujourd'hui, Spile collabore avec plus de 100 partenaires issus de l'entreprise, des milieux associatifs et institutionnels. L'association est soutenue par près de 20 parrains et 6 donateurs, dont la Fondation du Groupe M6.

“

Environ 300 personnes sortent de prison chaque matin, et 200 récidiveront prochainement. Après avoir rencontré ces hommes et ces femmes, j'ai pris conscience qu'ils avaient perdu les trois piliers sur lesquels repose notre stabilité sociale, et peut-être notre bonheur : emploi, logement, entourage/famille. Nous pouvons tous donner un coup de pouce pour l'emploi, et en prime faire de cet engagement responsable la fierté de nos collaborateurs. En tant que parrain, j'ai pour mission de redonner à ces personnes les simples codes du comportement au travail : politesse, sourire, dévouement, sens du service et du travail bien fait... Ceux que l'association Spile accompagne sont incroyablement ouverts et motivés ; ils veulent réintégrer la société : donnons-leur une chance !”

Jean-Louis Detry
Vice-président de Spile
Président fondateur de Vermeer Capital

“

Nous avons la possibilité d'accueillir d'anciens détenus à des postes tels que la préparation des fleurs, la manutention, la logistique. Ces personnes ont parfois besoin d'un temps d'adaptation. Il faut rester attentif, les encadrer. Pour autant, leur confier rapidement des responsabilités, leur donner la possibilité de progresser dans l'entreprise, est très important. Il y va de ma responsabilité de chef d'entreprise, mais aussi de mon devoir de citoyen.”

Henri de Maublanc
Co-président fondateur de Aquarelle.com

Institut Montaigne & Fondation du Groupe M6

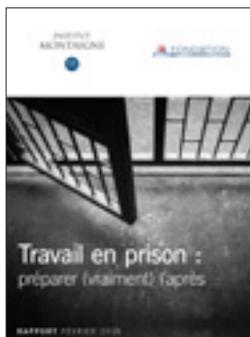
« TRAVAIL EN PRISON : PRÉPARER (VRAIMENT) L'APRÈS »

FAIRE DU TRAVAIL EN PRISON ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE VRAIS LEVIERS DE RÉINSERTION

L'Institut Montaigne et la Fondation du Groupe M6, unis dans la conviction que le travail pénitentiaire et la formation professionnelle en prison constituent d'importants leviers, aujourd'hui largement sous-estimés et sous-utilisés, pour accompagner la personne détenue dans la préparation de sa sortie et l'aider à briser le cycle de la délinquance, ont décidé de s'emparer du sujet.

L'Institut Montaigne réunit des chefs d'entreprise, des hauts fonctionnaires, des universitaires et des personnalités issues d'horizons très divers.

Pour ce rapport, un groupe d'étude composé de onze personnalités issues du privé, du public, experts de l'univers carcéral ou issues de la société civile, a été constitué. Ces regards croisés ont été enrichis de 44 entretiens, menés auprès de représentants de l'Administration pénitentiaire, d'entreprises, d'associations et d'anciens détenus. Ce travail d'une année a abouti à neuf propositions concrètes pour faire du travail en prison un véritable levier de réinsertion. Celles-ci sont détaillées dans un rapport paru en février 2018, destiné tant aux pouvoirs publics qu'aux acteurs de terrain.



4 rapporteurs

44 entretiens

9 recommandations

“

Après huit ans d'action de terrain au plus près des détenus, nous avons souhaité prendre de la hauteur afin de mobiliser sur le sujet du travail pénitentiaire. Pour en faire un vecteur de réinsertion, il faut une vraie volonté et des solutions organisées autour de la qualification des détenus, et du développement d'activités avec de la valeur et dont on ait besoin sur le marché du travail. ”

NICOLAS DE TAVERNOST

*Président du Directoire du Groupe M6
Co-président du groupe de travail de l'Institut Montaigne*

“

Le travail est un levier reconnu d'apprentissage de la vie sociale pour le détenu. Il crée un environnement favorable au développement de la maîtrise de soi. Il représente l'une des seules opportunités de développer le sens de l'initiative et de responsabiliser les détenus, qualités essentielles à la fois pour pacifier les relations en détention mais également pour leur permettre de trouver et de garder un emploi à l'extérieur. ”

JEAN-MARIE DELARUE

*Ancien contrôleur général des lieux de privation de liberté,
Co-président du groupe de travail de l'Institut Montaigne*

“

Depuis 2008, l'Institut Montaigne propose et agit en faveur de la réinsertion des personnes détenues. Grâce aux rapports que nous publions, et notamment celui qu'ont présidé Nicolas de Tavernost et Jean-Marie Delarue cette année sur le travail pénitentiaire, nous réunissons des représentants de l'entreprise, de l'Administration, des chercheurs, des juristes. Ensemble, ils élaborent des propositions de politique publique pour que la prison puisse préparer au mieux l'avenir des sortants de prison. Nous continuerons cet investissement sans relâche dans les années qui viennent. ”

LAURENT BIGORNE

Directeur de l'Institut Montaigne

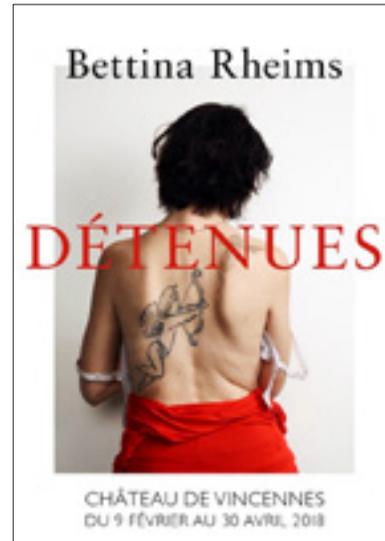
Actions envers **LES FEMMES INCARCÉRÉES**

Aujourd'hui, en France, 2 482 femmes sont incarcérées, soit au 1^{er} février 2018, 3,8 % de la population carcérale : il s'agit du chiffre le plus élevé depuis dix ans. Les difficultés rencontrées pendant l'incarcération compliquent la réinsertion de ce public féminin minoritaire en milieu pénitentiaire. Souhaitant faire connaître cette réalité méconnue et contribuer à porter un autre regard sur la prison et les femmes détenues, la Fondation du Groupe M6 a choisi de porter son attention sur cette situation en 2018.

Centre des monuments nationaux

EXPOSITION « DÉTENUES » DE BETTINA RHEIMS

Désireuse d'interroger la société civile sur le regard porté sur les femmes en détention, la Fondation du Groupe M6 a soutenu l'exposition « Détenues » de Bettina Rheims organisée par le Centre des monuments nationaux. Une cinquantaine de photographies ont été exposées au château de Vincennes puis au château de Cadillac, renouant avec le passé carcéral de ces monuments et l'histoire des prisons pour femmes en France. 36 868 visiteurs ont découvert ces saisissants portraits au château de Vincennes. Dans un entretien vidéo mené par Nathalie Renoux, Bettina Rheims a livré aux visiteurs sa vision de femme et d'artiste sur cette expérience photographique en milieu carcéral.



Fondation du Groupe M6

RENCONTRES LORS DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES 2018

La Fondation du Groupe M6 s'est saisie en 2018 de la Journée Internationale des droits des femmes en organisant une rencontre entre trois femmes journalistes, Nathalie Renoux (M6), Cindy Hubert (RTL), Charlotte Fouilleron (Femme Actuelle), et douze femmes détenues rédactrices du magazine féminin « Citad'elles », réalisé avec Les Établissements Bollec et soutenu par la Fondation du Groupe M6 (voir page 35). La rencontre a eu lieu au centre pénitentiaire pour femmes de Rennes. Au programme de cet échange : pratique du journalisme, fonctionnement d'une rédaction, traitement du sujet de la prison par les médias, droit à l'oubli, droit des femmes incarcérées... Elles ont ainsi confronté leurs pratiques journalistiques et leurs visions de la prison.

1 détenu sur 2

n'avait pas de travail
avant son entrée
en prison*



L'accompagnement au retour vers l'emploi

Chaque année, environ 90 000 détenus retrouvent la liberté et, pour la plupart, la précarité qui était la leur avant leur incarcération. Donner accès à la formation professionnelle et les accompagner dans la construction de leur projet professionnel sont les moyens les plus efficaces de préparer la réinsertion et ainsi, de lutter contre la récidive.

ADIE	ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'ENTREPRISE
AFIFF	ATELIERS DE CRÉATION VIDÉO « FILMS À FRESNES »
ARES	STRUCTURE « APRÈS », INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
MRS	DISPOSITIF « UN PERMIS POUR L'EMPLOI »
PERMIS DE CONSTRUIRE	ACCOMPAGNEMENT POST-CARCÉRAL
VILLE EN HERBES	ATELIERS PROFESSIONNALISANTS EN MARAÎCHAGE
3A	ACCOMPAGNEMENT AU RETOUR VERS L'EMPLOI

**2 détenus
sur 3**

n'ont pas d'activité
rémunérée en prison*

**1 détenu
sur 2**

n'avait pas de diplôme
avant d'entrer
en détention*

ARTICULER FORMATION, EMPLOI ET ACCOMPAGNEMENT : une mécanique essentielle pour une sortie réussie

Le travail est un facteur de désistance important, qui présente deux avantages fondamentaux. D'une part pendant l'exécution de la peine, il permet aussi bien l'acquisition de compétences professionnelles nécessaires pour l'avenir que l'indemnisation des victimes, une partie du salaire étant versée aux parties civiles. La personne détenue peut alors se redécouvrir une utilité sociale, en opposition totale avec l'oisiveté carcérale. D'autre part à la sortie de prison, et au-delà des revenus qu'il procure, le travail est un outil de cohésion sociale ainsi qu'un lieu de coopération, et c'est donc tout naturellement l'un des facteurs qui prévient le mieux la récidive.

METTRE À PROFIT LE TEMPS EN DÉTENTION POUR PRÉPARER LA RÉINSERTION

Or de nombreuses études montrent qu'une personne détenue ayant travaillé ou ayant été formée en prison diminue de près de moitié ses risques de récidiver, tout simplement car les probabilités pour qu'elle trouve un

emploi à la sortie augmentent de façon considérable, renforçant ainsi ses perspectives de réinsertion. Le travail en prison constitue la première expérience professionnelle d'un nombre croissant de détenus.

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES, CRÉER DES PERSPECTIVES

Face à ce constat, la Fondation du Groupe M6 mobilise des associations qui contribuent à développer l'acquisition de compétences, sous des formes très variées, afin d'élargir l'horizon des personnes incarcérées : formation aux métiers audiovisuels ou horticoles, mais aussi des projets plus inattendus comme l'encouragement à l'entrepreneuriat ou l'expérimentation de partenariats autour de structures d'insertion par l'activité économique (IAE) au sein des établissements pénitentiaires. Les points communs entre les projets soutenus : accompagner individuellement les personnes à élaborer un projet de vie, et les aider à retrouver confiance en soi, pour bâtir un projet professionnel.



“

REGARDS CROISÉS

”

“

PAUL-ROGER GONTARD
 AVOCAT AU BARREAU D'AVIGNON,
 ANCIEN CONSEILLER
 DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA JUSTICE



Le retour à l'emploi est un sujet déterminant à double titre. D'abord, l'employabilité est un facteur majeur d'insertion sociale, encore plus quand un passage en prison a écarté l'individu de la société. Les personnes détenues ont souvent connu avant leur épisode carcéral des difficultés d'emploi. Participer à une formation ou s'initier à l'emploi en détention, fait de la prison un temps utile, tant à la personne qu'à la société. Le second enjeu est le remboursement des parties civiles. Certaines personnes détenues ont également été condamnées à verser des dommages et intérêts. Avoir une activité en prison, puis un emploi à la sortie, est indispensable pour qu'ils s'acquittent de cette dette auprès des victimes de leur délit.

”

“

La seule motivation de notre entreprise à l'embauche d'anciens détenus est d'assumer son rôle social. Le top management est totalement en ligne avec ce projet d'entreprise, mais y faire adhérer l'ensemble de la ligne hiérarchique nécessite un travail de pédagogie en amont. Lors de la première phase, il y a deux réactions, ceux qui ont des craintes ou des a priori, et ceux qui y adhèrent d'emblée. Au final tous retirent de la fierté à participer à un tel projet. Chez nous, un ancien détenu est un salarié qui, comme un autre, a des droits et des devoirs. Ensuite, la phase d'intégration en elle-même n'est pas pilotée, et se fait "incognito". Les choses finissent par se savoir, du fait des intéressés eux-mêmes : quand ils se sentent en confiance, ils racontent leur histoire, et leur présence devient naturelle. Après tout, personne n'a de ligne de vie parfaite.

”

ANTHONIN DARBON
 DIRECTEUR D'EXPLOITATION
 DE CYCLOCITY FRANCE





ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

CRÉER SON ENTREPRISE POUR CRÉER SON PROPRE EMPLOI

Lancé par l'Adie (association pour le droit à l'initiative économique) en 2007, le programme « Je deviens entrepreneur » est une formation à la création d'entreprise proposée gratuitement aux jeunes de 18 à 32 ans. Ce public, fortement frappé par le chômage, connaît des difficultés à trouver un emploi. La création d'entreprise est une voie d'insertion qui leur permet de reprendre pied dans la vie active, d'acquérir de l'expérience et gagner en confiance en soi.

La Fondation du Groupe M6 s'est associée à l'Adie afin de permettre aux sortants de prison de bénéficier d'un accompagnement collectif ou individuel, pour créer leur entreprise. Face aux difficultés des anciens détenus à trouver un emploi salarié, l'entrepreneuriat peut constituer une solution à leur réinsertion, à la condition de bénéficier d'un accompagnement qui prenne en compte leurs besoins spécifiques.

Le programme « Je deviens entrepreneur » se compose d'ateliers (juridique, fiscal, commercial, marketing, communication), centrés sur la montée en confiance et la connaissance pratique du monde de l'entreprise. À ces ateliers s'ajoutent un accompagnement individuel sous forme d'un tutorat, ainsi que des actions de mise en réseau. Le parcours est proposé sur une durée de cinq semaines et l'accompagnement se poursuit pendant six mois, jusqu'à la réalisation du projet.

Ce partenariat a bénéficié à sept personnes. Douze collaborateurs du Groupe M6 ont partagé leur expertise et prodigué des conseils aux futurs entrepreneurs en participant à leur jury de fin de formation. En 2017, trois personnes entre 18 et 45 ans ont bénéficié de l'accompagnement de l'Adie, aboutissant à une création d'entreprise.

“

Il a fallu adapter la formation, en particulier pour que l'effort de resocialisation à fournir pour s'adapter à un groupe n'ait pas un effet contraire à celui attendu. Il est fréquent que les personnes accompagnées aient du mal à s'exprimer en confiance, à exposer leurs idées. Les tuteurs doivent faire preuve de souplesse, d'ouverture d'esprit, pour admettre que la confiance peut mettre du temps à s'instaurer.”

Safia Tami
Responsable Bénévolat et Développement
à l'Adie Seine-Saint-Denis

“

J'avais l'envie depuis longtemps de créer mon entreprise de lavage écologique de voitures. En cinq semaines, j'ai reçu les clés pour formaliser un business plan, un plan financier... J'ai créé Shine Auto quelques mois plus tard. La formation a été un déclencheur pour aller au bout de mon projet.”

Ibrahim Niakaté
Jeune créateur d'entreprise
bénéficiaire du programme

AFIFF

DES ATELIERS DE CRÉATION VIDÉO POUR SE FORMER ET POUR S'INFORMER



Soutenu par l'Affif, association qui organise chaque année le Festival international de films de femmes de Créteil et du Val-de-Marne, « Films à Fresnes » est une chaîne de télévision interne à la maison d'arrêt de Fresnes. L'intervenante à l'initiative du projet, Delphine Bargeton, travaillait dans l'audiovisuel et cherchait à agir en milieu carcéral. Elle a trouvé au sein de l'Affif le soutien technique et les échanges nécessaires à ce projet, né en 2004.

« Films à Fresnes » apporte aux personnes incarcérées, notamment celles qui, non francophones ou illettrées, n'ont pas accès aux documents écrits diffusés en détention, une information claire sur le quotidien en milieu carcéral : santé, accès au droit, à la scolarisation, formations professionnelles.

L'originalité du dispositif tient au fait que ce canal interne est entièrement réalisé par des détenus, pour les détenus : « Films à Fresnes » contribue à réduire l'isolement et à préparer à leur réinsertion les quelques 8 500 personnes qui transitent chaque année à Fresnes ; et elle diffuse des émissions intégralement réalisées en atelier, par une équipe de détenus.

Les ateliers de création vidéo réunissent deux fois par semaine, pendant trois heures, une dizaine de personnes détenues, qui acquièrent des techniques tant théoriques que pratiques. Elles développent ainsi des compétences en tournage et en montage vidéo sur des logiciels professionnels, et acquièrent par le travail de groupe autant de savoir-faire que de savoir-être sur lesquels elles pourront s'appuyer à leur sortie de détention. Grâce au soutien de la Fondation du Groupe M6, ces ateliers ont passé en 2017 le cap des 150 émissions produites depuis leur création.



ares

Groupe ARES

UN PARCOURS D'INSERTION ÉCONOMIQUE « DEDANS-DEHORS »

Ares est un groupe d'entreprises d'insertion, créé en 1991, qui est aujourd'hui le premier acteur de l'insertion par l'activité économique en Île-de-France. Il se donne pour mission de favoriser l'insertion de personnes en grande exclusion (SDF, jeunes sans qualification, personnes handicapées...) en leur offrant un travail et un accompagnement social adaptés. 10 % des bénéficiaires accueillis au sein des neuf établissements du groupe sont des sortants de prison.

Depuis 2016, l'insertion par l'activité économique a été introduite dans les prisons à travers sept expérimentations lancées par l'Administration pénitentiaire. Un parcours individualisé associe mise en situation de travail et accompagnement social et professionnel.

Après un appel d'offres de l'Administration pénitentiaire, Ares a lancé en juillet 2017 « Après », un atelier-chantier d'insertion (ACI) au centre pénitentiaire de Meaux-Chauconin (Seine-et-Marne) ayant pour activité le conditionnement, pour 10 ETP au démarrage, en partenariat avec Gepsa (gestionnaire délégué d'établissements pénitentiaires). Sur un an, le parcours d'insertion démarre « dedans », par une préparation à l'intégration de l'atelier. Après une période de travail dans l'ACI, le suivi se poursuit en milieu ouvert, « dehors », en partenariat avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (Spip) et les associations locales.

La Fondation du Groupe M6 a tenu à s'associer à la phase pilote du dispositif IAE. En 2017, elle a ainsi fait partie des huit mécènes qui ont permis de mobiliser les ressources financières nécessaires aux investissements et au pilotage de cette expérimentation. 30 détenus ont été accompagnés sur 2017, avec l'objectif de 100 personnes accompagnées en 2018, et une durée moyenne de quatre mois pour l'accompagnement entre les murs. Si ce dispositif tient sa promesse de réinsertion durable sur le marché du travail, ce modèle pourra être essaimé.

Permis de CONSTRUIRE

Accompagner la liberté

Permis de Construire

« PILOTER » SA RÉINSERTION, CONSTRUIRE SON PROJET DE VIE

L'association Permis de construire, née en janvier 2010, soutient et accompagne des personnes placées ou passées sous main de justice dans leur parcours de réinsertion sociale. Cet accompagnement repose sur la croyance en la valeur de chacun, la confiance, et une démarche d'engagement réciproque quant à la motivation nécessaire à la réussite de tout projet.

Le parcours « Se bâtir, ensemble » repose sur 4 piliers :

- s'immerger ;
- se découvrir ;
- se construire ;
- se réaliser.

Ce travail est organisé autour d'entretiens individuels et d'activités en groupe, avec plus de 300 heures d'accompagnement collectif au compteur.

Après avoir suivi 88 personnes dans ce parcours ambitieux, l'association a suffisamment de recul pour modéliser son action, en réfléchissant au déroulé de l'accompagnement proposé, aux modules qui le composent, à leur pertinence : avec un taux de répétition des faits de seulement 7 %, les résultats sont très incitatifs.

En 2017, les « pilotes » (nom donné aux personnes accompagnées) sont au nombre de 69 (dont la moitié ayant démarré en 2016). La Fondation du Groupe M6 a choisi de soutenir cette jeune association basée à Nantes afin de l'aider à passer la barre des 100 personnes accompagnées par an, et à envisager un essaimage national.

Ville en herbes

SEMER LES GRAINES D'UN NOUVEAU DÉPART

Ville en herbes est une association dont la finalité est de développer du lien social par la rencontre avec la faune et la flore en ville. Depuis dix ans, elle aide à la création de jardins pédagogiques (conception du projet et réalisation d'espaces jardinés) ou de jardins collectifs (mobilisation et formation des futurs usagers).

Cette solide expérience dans la mobilisation d'utilisateurs et l'animation de jardins partagés a inspiré à l'association un projet de potager écologique, développé sur quatre ans à la maison d'arrêt de Nanterre. Chaque année, deux cycles d'ateliers permettront d'acquérir des compétences en maraîchage biologique et paysagisme.

Le premier cycle a débuté au printemps 2017 par l'aménagement du jardin de la prison et la transmission des fondamentaux en matière de techniques de jardinage biologique. La Fondation du Groupe M6 a soutenu ce projet dès son lancement, séduite par cette incitation au respect de l'environnement, de soi et des autres, qui favorise la réinsertion en valorisant l'effort et l'investissement à long terme.

Dans une perspective de projet professionnel, huit personnes par cycle d'ateliers, soit 16 personnes par an, bénéficient en année 2, de la mise en place d'une formation pré-qualifiante.





« UN PERMIS POUR L'EMPLOI »

SUR LA ROUTE DU TRAVAIL



Depuis sa création en 1969 par un ancien juge de l'application des peines, le MRS (mouvement pour la réinsertion sociale) aide les sortants de prison à retrouver une place dans la société, en les guidant dans leur recherche d'un hébergement, d'un emploi, d'une autonomie. Avec la préoccupation de rendre l'ancien détenu acteur de sa réinsertion, l'association a mis en place un programme qui combine financement et accompagnement à l'obtention du permis de conduire.

En permettant de passer les permis B ou C (poids lourds) ou de suivre une formation Caces (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité), le dispositif « Un permis pour l'emploi » facilite l'accès à un travail. Son utilité est évidente pour l'employabilité, mais son impact atteint également la confiance et l'estime de soi ; le permis de conduire est parfois le seul diplôme obtenu, et ce, après un réel investissement personnel.

Le soutien de la Fondation du Groupe M6 a financé l'inscription de 21 personnes retenues pour leur motivation. 9 réussites étaient à saluer à la fin 2017 (permis et Caces confondus), 8 candidats restaient en cours d'apprentissage, et 4 avaient abandonné en cours d'année. À noter que plus de 80 % des lauréats ont décroché un emploi ou évolué positivement dans leur emploi grâce à l'obtention de leur permis.

“

La Fondation du Groupe M6, après avoir longtemps travaillé avec nous sur l'insertion par l'hébergement, a souhaité financer notre programme : « Un permis pour l'emploi ». Nous intervenons sur une population fragile, qui multiplie les problématiques : emploi, santé, éducation... L'objectif est de ne pas cumuler les handicaps, dont celui de ne pas avoir le permis de conduire, pour trouver un emploi, puis pour y progresser. ”

Claire Tranchimand
Présidente du Mouvement
pour la réinsertion sociale (MRS)

1
détenu
sur 3

est en grande
difficulté de lecture
et d'écriture*



La lutte contre l'illettrisme et l'accès à l'éducation

Le taux d'illettrisme en détention est supérieur de 4 % à la moyenne nationale (11 % versus 7 %). Or sans maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, le manque d'autonomie dans les situations simples de la vie courante complique la réinsertion.

**FONDATION DU GROUPE M6 -
ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE -
ÉDUCATION NATIONALE**

CONCOURS ET
ATELIERS D'ÉCRITURE
« AU-DELÀ DES LIGNES »

AUXILIA

CRÉATION DE MODULES
COURTS D'E-LEARNING

CENTRE AEQUITAS

ALPHABÉTISATION
DE DÉTENUS HISPANOPHONES
ET LUSOPHONES

**PRISONS DE DUNKERQUE
ET MAUBEUGE**

BOURSES D'ÉTUDES

**3 détenus
sur 4**

ont un niveau inférieur
ou égal au CAP*

**1 détenu
sur 10**

est illettré*

**23 %
des détenus**

sont scolarisés
en détention*

L'ÉDUCATION, un socle fondamental sur lequel s'appuyer à la sortie

Avec 35 % de personnes en grande difficulté de lecture dans les prisons françaises, la mobilisation contre l'illettrisme est un enjeu majeur de la lutte contre la récidive. Il est primordial d'intervenir auprès de ce public, pour leur réinsertion tant sociale que professionnelle. De nombreuses personnes détenues ont connu l'échec voire le décrochage scolaire : leur redonner le goût d'apprendre, la confiance en leurs capacités, est donc la difficile tâche des enseignants de l'Éducation nationale qui interviennent dans les établissements pénitentiaires et des nombreuses associations qui s'emparent également de ce sujet entre les murs.

RENOUER AVEC LES APPRENTISSAGES ET L'ENVIE D'ÉCRIRE

La priorité des encadrants est l'acquisition des savoirs de base, afin de préparer le certificat de formation générale, premier diplôme officiel de l'Éducation nationale. Mais l'obtention du CFG, diplôme non professionnalisant, n'est pas un objectif en soi : c'est avant tout pour les personnes détenues un moyen de réhabilitation, de se prouver à elles-mêmes qu'elles ont des compétences. Il est donc primordial de développer tout type de pédagogie et d'action permettant de sortir des situations d'illettrisme.

Le concours d'écriture « Au-delà des lignes », organisé par la Fondation du Groupe M6, est l'une de ces actions « alternatives » proposées en milieu carcéral, en partenariat avec l'Éducation nationale et l'Administration pénitentiaire.

Parmi les autres actions menées par la Fondation, l'attribution de bourses à destination de détenus indigents, afin de leur permettre de poursuivre leur



apprentissage des savoirs de base. Ces bourses sont attribuées au mérite (assiduité notamment) via des enseignants des Hauts-de-France et via l'association Centre Aequitas qui agit auprès de publics hispanophones et lusophones.

S'APPROPRIER LES OUTILS NUMÉRIQUES

La question numérique, enfin, s'impose progressivement comme une préoccupation majeure d'insertion sociale. Pour ne pas en faire une cause d'exclusion supplémentaire, parce que lire sur écran ou compléter un formulaire numérique est difficile, la Fondation soutient par exemple l'association Auxilia sur la création de modules courts d'e-learning à destination de personnes détenues.

“
REGARDS CROISÉS
 ”

ADELINE HAZAN
 CONTRÔLEURE GÉNÉRALE
 DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTÉ



“

Aux yeux de la loi, « lorsque la personne condamnée ne maîtrise pas les enseignements fondamentaux, il est donné priorité à l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul ». Dans la réalité, la surpopulation carcérale fait que les personnes en difficulté ne sont pas toujours identifiées à leur entrée en détention. Ce phénomène est accentué pour les femmes qui ne disposent pas toujours d'un quartier arrivant. Le manque de moyens ne permet pas de mettre en place plus d'actions. L'accès à l'éducation est pourtant une question prioritaire, insuffisamment prise en compte par les autorités. La classe politique, à l'image de la société dans son ensemble, ne mesure pas l'importance de « donner un sens à la prison ».

”

“

L'illettrisme est un frein sociétal énorme, y compris dans le monde carcéral. L'écrit y est très présent, au travers du greffe, des actes de procédures... Sans compter que même les relations avec l'extérieur se font par l'écrit, par les correspondances. Cette difficulté à communiquer de manière libre et autonome crée un isolement double. Face à des personnes rendues encore plus dépendantes, il est primordial d'avoir une approche détournée, en petits groupes, de mobiliser les outils numériques pour espérer une maîtrise complète de l'écrit en situation de travail ou d'apprentissage. Les personnes détenues ont besoin de ce socle essentiel pour mettre toutes les chances de leur côté à leur sortie de prison. Ce qui se joue derrière la lutte contre l'illettrisme, c'est un enjeu d'autonomie !

”

HERVÉ FERNANDEZ
 DIRECTEUR DE L'ANLCI,
 AGENCE NATIONALE DE LUTTE
 CONTRE L'ILLETTRISME



Fondation du Groupe M6 / Éducation nationale / Administration pénitentiaire

UN CONCOURS D'ÉCRITURE POUR LUTTER CONTRE L'EXCLUSION DES PERSONNES EN RUPTURE AVEC LES MOTS

Pour la troisième année consécutive, la Fondation du Groupe M6 a organisé en 2018 le concours d'écriture « Au-delà des lignes » en milieu carcéral, en partenariat avec l'Éducation nationale et l'Administration pénitentiaire.

Depuis 2016, près de 500 personnes détenues ont pris la plume. Chacune des trois éditions s'est déroulée en deux temps : des ateliers d'écriture menés par les enseignants de l'Éducation nationale, puis le choix par un jury des lauréats dans trois catégories : débutants, intermédiaires, confirmés.

Entre janvier et avril 2018, 207 hommes, femmes et mineurs ont participé aux ateliers d'écriture, dans 26 établissements. Ils ont osé prendre la plume et, pour la première fois, produire un texte, encouragés par un jury venu à leur rencontre pour échanger autour du plaisir des mots, leur prodiguer des conseils, relire leurs premières ébauches.

Les 14 membres du jury étaient issus de l'Éducation nationale, de l'Administration pénitentiaire, de l'Agence nationale de



lutte contre l'illettrisme (ANLCI), et de la société civile (écrivains, journalistes), tous nourrissant un rapport particulier aux mots et désireux de le partager. Chaque année, le Groupe M6 a également été représenté dans le jury par la présence de collaborateurs : Nathalie Renoux depuis la première édition, Jonathan Curiel en 2016 et 2017, Jacques Expert en 2018...

Cette initiative a été imaginée par la Fondation du Groupe M6 et plusieurs enseignants des Hauts-de-France pour lutter contre l'exclusion des personnes détenues en rupture avec l'écriture. Donner la plume à ceux qui ne la prennent jamais est vite apparu comme un moyen de retrouver le goût d'apprendre, et de favoriser ainsi la réinsertion.

207

DÉTENUS
ont osé prendre
la plume en 2018

26

STRUCTURES
PÉNITENTIAIRES
participantes en 2018

5

DIRECTIONS
INTERRÉGIONALES
en 2018 : Lille, Paris,
Rennes, Strasbourg,
Bordeaux



« Au-delà des lignes »

REMISE DES PRIX



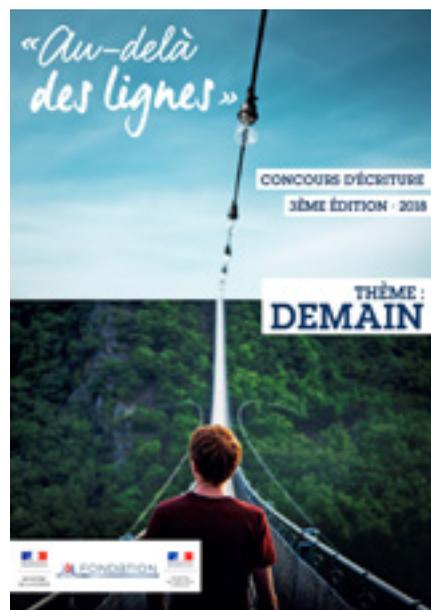
“

Certains détenus fréquentent le centre scolaire sans réel objectif académique. Il leur faut beaucoup d'adaptations pour produire un texte. Pour se projeter dans le thème du concours, qui cette année était « Demain », on mobilise en atelier d'écriture différents moyens : par exemple, on change de support, passant de l'écrit aux images, du film à la mise en voix. Dictier à quelqu'un, faire écrire les autres, ou simplement recopier un texte apprécié, sont les premières marches pour « rentrer » dans les ateliers, et dans l'écrit. ”

MILÈNE DEVILLENEUVE

Enseignante à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis

Le mardi 26 juin 2018, lauréats, enseignants, membres du jury et personnels pénitentiaires se sont réunis pour la cérémonie de remise de prix à la maison d'arrêt des hommes de Fleury-Mérogis. Cette année, quatre lauréats ont été récompensés et leurs textes ont été lus au public présent pour l'occasion. Chacun a obtenu la possibilité de bénéficier, une fois sorti, d'une formation professionnelle ou d'un accompagnement socioprofessionnel, pour prolonger son apprentissage de la langue française et des savoirs de base utiles à sa réinsertion future. L'ensemble des textes produits sur cette édition, est compilé dans un recueil, remis à chacun des participants et diffusé dans les bibliothèques des établissements concernés.



LE JURY

- **Éric Aujas**, Inspecteur de l'Éducation nationale, lettres-histoire et géographie, académie de Lille
- **Sylvie Charbonnel**, Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional (IA-IPR), établissements et vie scolaire, académie de Créteil
- **Maxime Chattam**, romancier
- **Valérie Decroix**, Directrice interrégionale des services pénitentiaires du Grand-Est
- **Jacques Expert**, romancier
- **Elsa Guiol**, journaliste « Marie-Claire »
- **Nicolas Jacquard**, journaliste « Le Parisien »
- **Anne-Sophie Monglon**, auteur et conseil littéraire
- **Éric Nedelec**, Coordonnateur national à l'ANLCL
- **Plana Radenovic**, journaliste et auteur
- **Nathalie Renoux**, journaliste M6 et marraine de la Fondation du Groupe M6
- **Laurent Ridet**, Directeur interrégional des services pénitentiaires Paris-Île-de-France
- **Rachid Santaki**, romancier, scénariste
- **Valérie Tong Cuong**, écrivain et musicienne

84
coordinateurs
culturels
sont présents dans
les 188 établissements
pénitentiaires
français*



La culture comme vecteur de resocialisation

Les activités socioculturelles proposées en détention sont avant tout des moments d'échange avec des intervenants extérieurs, qui leur partagent des moyens d'expression pour penser le monde autrement.

**FONDATION DU GROUPE M6
& SPIP DE L'ESSONNE**

FESTIVAL « FLEURY FAIT SON CINÉMA »

HORS CADRE

PROJET « DONNE TON SLAM »

ÉTABLISSEMENTS BOLLEC

MAGAZINE « CITAD'ELLES »

FESTIVAL D'AVIGNON

FESTIVAL D'AVIGNON ENTRE LES MURS

RÉSEAU 92

PARCOURS MUSICAL EN DÉTENTION

CARTOONING FOR PEACE

EXPOSITION ET ATELIER
AUTOUR DU DESSIN DE PRESSE

La culture pour **PENSER LE MONDE AUTREMENT**

Qu'il s'agisse d'écriture, d'arts plastiques, de théâtre, de musique, d'images et vidéo, les actions culturelles en milieu carcéral sont organisées par les coordinateurs culturels des services pénitentiaires d'insertion et de probation (Spip), en lien avec les chefs d'établissements et en partenariat avec de nombreuses structures culturelles désireuses de s'investir auprès de ce public physiquement éloigné de la culture.

ATTÉNUER L'EFFET DÉSOCIALISANT DE L'INCARCÉRATION

Si les projets culturels peuvent être perçus par les personnes détenues comme une opportunité d'échapper quelques heures à leur cellule, c'est avant tout une ouverture sur le monde qu'ils y trouvent, via le débat et les échanges avec de nombreux intervenants extérieurs. Se confronter à des personnes différentes de soi, c'est découvrir que d'autres visions du monde sont possibles. C'est

aussi redonner une place aux personnes détenues dans une société dont ils pensent souvent qu'elle les a oubliés : un changement de paradigme primordial pour l'après-prison, pour les personnes détenues comme pour les intervenants extérieurs.

DES SAVOIRS UTILES POUR LE FUTUR

Outre les savoir-être et savoir-faire développés à travers les pratiques culturelles, le travail de réflexion sur soi, d'ouverture sur les autres est encouragé. L'échange, l'écoute, la découverte et l'apprentissage de techniques artistiques permettent de retrouver progressivement les réflexes du vivre ensemble.

En soutenant des projets s'inscrivant sur plusieurs mois, favorisant la rencontre avec des artistes et intervenants extérieurs et l'acquisition de compétences techniques et relationnelles, la Fondation du Groupe M6 entend apporter un terrain favorable à la réinsertion.



“
REGARDS CROISÉS
 ”

LAURENT RIDEL
 DIRECTEUR INTERRÉGIONAL
 DE LA DISP DE PARIS -
 ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE



“

Avant tout, il est important de rappeler que les personnes détenues ne sont pas exclues de la société. Elles sont certes privées de liberté, mais elles conservent des droits, parmi lesquels celui de l'accès à la culture.

Ensuite, la prison étant une institution sociale, la société dans son ensemble doit y contribuer. Les personnes détenues ne sont pas la « propriété » exclusive de l'Administration pénitentiaire. Si les hôpitaux, Pôle emploi, l'Éducation nationale interviennent en détention, il est logique que les acteurs culturels puissent faire de même. Enfin, l'histoire d'une personne détenue est souvent marquée par une succession d'échecs, familiaux, sociaux, professionnels. En participant en détention à un projet de cinéma, de littérature, d'arts plastiques, elle va, pour la première fois de sa vie, créer quelque chose. Elle retrouve une estime d'elle-même : ce déclic peut amorcer la réinsertion.

”

“

On oublie parfois que les personnes détenues sont des citoyens : ils ont des devoirs et une peine à purger, mais aussi le droit à une ouverture sur le monde, ce que permet la culture. Privés de liberté, ils sont coupés du monde, on les occulte. D'un point de vue strictement humain, il me paraît important de ne pas oublier ses semblables, créer des brèches entre eux et la société extérieure est nécessaire pour leur réinsertion future. En tant qu'artiste, j'ai l'envie d'échanger avec le plus grand nombre sur ma passion, le cinéma, par définition un art populaire. J'ai pu constater en prison que chacun de ces échanges permet d'apprendre quelque chose sur nous-mêmes : cela est vrai tant pour le public des personnes détenues que pour nous-mêmes, artistes, qui nous mobilisons pour aller à leur rencontre. Sans doute parce qu'il y a quelque chose d'universel dans les émotions procurées par l'art, la culture, le cinéma...

”

JALIL LESPERT
 ACTEUR ET RÉALISATEUR





Fondation du Groupe M6 / Administration pénitentiaire

ÉCHANGER AUTOUR DU CINÉMA POUR OUVRIR UNE FENÊTRE SUR L'EXTÉRIEUR

Le festival « Fleury fait son cinéma » est organisé par la Fondation du Groupe M6 avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Essonne et la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis depuis 2012. Lors de cette cinquième édition, parrainée par Jalil Lespert, huit films étaient en compétition autour de la thématique « Choix de vie, parcours de vie ».

LA RENCONTRE AVEC DES PROFESSIONNELS DU CINÉMA

Durant dix jours, du 13 au 24 novembre 2017, 300 personnes détenues ont assisté aux projections. Chacune était suivie d'un débat en présence de l'équipe du film : comédiens, réalisateurs, producteurs ont fait le déplacement en détention, l'occasion de rencontres, et d'échanges très enrichissants pour tous. Entre autres invités ont figuré Grand Corps Malade, Julien Rappeneau, Bertrand Burgalat, Oulaya Amamra et des producteurs tels Antoine Rein et Fabrice Goldstein ou encore Marc-Benoit Créancier, Simon Istolainen...

UN JURY MIXTE POUR DÉPASSER LE QUOTIDIEN DE LA DÉTENTION

Le jury du festival était lui composé de neuf personnes détenues et quatre personnels pénitentiaires (surveillants et conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation), hommes et femmes : cette mixité a contribué à faire évoluer le regard des uns sur les autres et à dépasser le quotidien de la détention, au profit d'échanges de points de vue autour d'œuvres cinématographiques.

LA MOBILISATION D'EXPERTS DU GROUPE M6

Lors de la cérémonie de clôture, six prix ont été décernés pour récompenser la meilleure interprétation féminine, masculine, la meilleure bande originale, la meilleure réalisation, ainsi que le meilleur scénario. Dix collaborateurs du Groupe M6, issus des filiales cinéma du Groupe et de la rédaction nationale, ont contribué à l'organisation. L'un d'entre eux, Bertrand Neau, a initié le jury à l'analyse cinéma, en s'entourant de professionnels de son réseau puis a animé les délibérations.

“

En amont du Festival, nous échangeons beaucoup avec la Fondation afin de trouver des invités qui feront la différence pour que les films choisis plaisent. Comme nous, coordinateurs, ne connaissons pas les professionnels du cinéma, l'intervention de la Fondation du Groupe M6 est très précieuse. L'atout du Festival, ce sont les rencontres avec les équipes des films, surtout si elles incluent des personnes connues. Les personnes détenues y sont très sensibles : elles retirent de cette démarche positive, un sentiment de fierté, que quelque chose est fait pour eux.”

NELLY KIENER

Coordnatrice culturelle au pôle culture du Spj 91 / Léo Lagrange Nord Ile-de-France - Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis

“

Quand on parle de films, on dévoile une partie de soi. Cela suscite pendant le temps du festival des moments d'échanges précieux, d'autant plus rares que le jury est composé de personnes détenues et personnels pénitentiaires, deux mondes qui se parlent peu en dehors du quotidien de la détention.”

BERTRAND NEAU

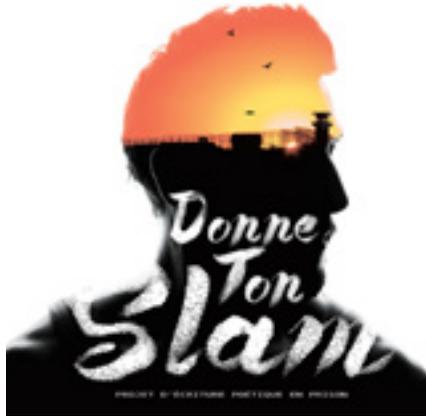
Journaliste cinéma - Groupe M6

Collectif « Les Établissements Bollec »

UN MAGAZINE PAS COMME LES AUTRES

Depuis septembre 2012, un atelier permet à trente femmes détenues au centre pénitentiaire de Rennes de publier un magazine féminin trimestriel, « Citad'elles ». Encadrées par des professionnels membres du collectif d'artistes Les Établissements Bollec, les femmes choisissent les sujets qu'elles veulent traiter, déterminent le chemin de fer, rédigent les articles, réalisent les interviews, composent les illustrations. Comme dans une vraie rédaction, à la sortie de chaque numéro, des journalistes extérieurs donnent leur avis et critiquent le magazine de manière constructive. 600 exemplaires sont diffusés au sein de la prison de Rennes et dans d'autres centres pénitentiaires du Grand Ouest. Une version en ligne est également consultable depuis l'extérieur.

La Fondation a soutenu en 2017-2018 trois nouveaux numéros du magazine, et permis la rencontre entre les rédactrices et trois femmes journalistes (dont deux du Groupe M6, Nathalie Renoux de M6 et Cindy Hubert de RTL) à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes 2018.



Hors Cadre

FAIRE ENTENDRE SA VOIX

Porté par l'association Hors cadre, le projet « Donne ton slam » s'est déroulé sur quatre établissements des Hauts-de-France, entre octobre 2016 et avril 2017. Accompagnées par deux artistes slammeurs, 34 personnes détenues ont participé à des ateliers d'écriture et d'oralité autour du slam. Leur travail a fait l'objet d'un concert de restitution devant 130 personnes détenues, à l'occasion duquel chacun des participants a déclamé son texte pour un public, accompagné au piano. Un CD de 25 textes enregistrés et un recueil de textes poétiques ont été réalisés par les participants.

La Fondation du Groupe M6 a choisi de soutenir l'association Hors cadre pour sa vision de la culture et de la création comme moyen de (re)devenir acteur de sa propre vie, de penser le monde en prenant la parole pour faire entendre sa voix.



Festival d'Avignon Entre les Murs

LE THÉÂTRE, HORS LES MURS

Il a suffi d'une seule représentation dans l'enceinte du centre pénitentiaire d'Avignon-le-Pontet en 2015, dans le cadre d'un partenariat entre le festival et la prison, pour que le virus soit attrapé. Depuis, deux ateliers de pratique théâtrale par semaine y sont animés par Olivier Py, directeur du Festival d'Avignon, accompagné par Enzo Verdet.

Entre novembre 2016 et juin 2017, 30 détenus ont répété une version resserrée de « Hamlet ». Ce travail a abouti en juillet à une représentation devant les autres détenus, puis à trois représentations hors des murs de la prison, dans le cadre de la 71^e édition du Festival d'Avignon. Plus d'une cinquantaine de membres des familles des détenus, et des collaborateurs du Groupe M6, se sont mêlés aux spectateurs pour applaudir ces apprentis interprètes qui ont réussi, en quelques mois, à devenir comédiens. La collaboration continue avec « Antigone » présentée au Festival d'Avignon en juillet 2018.



**Environ
80 000
enfants
ont un parent
en détention***



Le maintien des liens familiaux

Le maintien des liens familiaux est l'une des conditions fondamentales de la réinsertion des personnes détenues, leur permettant de conserver leur rôle et statut au sein de leur famille. Il est également primordial pour le développement et le désir de grandir des enfants de parents détenus.

**RELAIS ENFANT
PARENT PACA**

**SOUTIEN SPÉCIFIQUE AUX PÈRES
DE TRÈS JEUNES ENFANTS**

**SOS PAPA
NORD-PICARDIE**

**RÉALISATION D'UN CD
DES PAPAS POUR LEURS ENFANTS**

QUESTION DE JUSTICE

**CONFÉRENCE FAMILIALE POUR PRÉPARER
LA RENTRÉE EN SOCIÉTÉ**

Environ

40 000
enfants

bénéficient d'un permis
de visite pour rencontrer
leur parent détenu*

Un enfant rencontre
son parent au parloir
toutes les

2 semaines
en moyenne*

Un parloir
en maison
d'arrêt
dure en moyenne

30 à 45
minutes*

AU-DELÀ DE LEURS ACTES, des détenus qui sont aussi des pères de famille

Avec le logement et l'emploi, le maintien des liens familiaux est l'un des piliers d'une réinsertion future. Afin de permettre aux personnes détenues de conserver leurs rôle et statut au sein de leur famille, l'Administration pénitentiaire met en œuvre différents dispositifs permettant de maintenir le lien familial entre la personne détenue et ses proches.

RESTAURER LES RELATIONS COMPROMISES PAR L'INCARCÉRATION

La préservation des rapports entre les détenus et leurs enfants répond à un double impératif de santé publique et de cohésion sociale. C'est pourquoi la Fondation a historiquement noué un partenariat avec plusieurs Relais Enfants-Parents en France. Depuis plus de 30 ans, ceux-ci accompagnent les

enfants en détention et restaurent le statut des parents, au sein de groupes d'échanges et par la confection d'objets destinés à l'enfant.

SOUTENIR ET FAVORISER LES RELATIONS PRÉCOCES

En 2017, la Fondation du Groupe M6 a retenu le maintien des liens familiaux comme thématique de soutien annuelle. Elle a ainsi soutenu trois projets portés par le Relais Enfants-Parents PACA (voir ci-dessous), l'association SOS Papa Nord-Picardie (avec la réalisation d'un CD par les papas pour leurs enfants), et enfin l'association Question de Justice (pour une conférence réunissant autour d'une personne détenue son cercle familial et amical dans le but de préparer sa sortie de prison).

Relais Enfants-Parents PACA

PROPOSER UN SOUTIEN SPÉCIFIQUE AUX PÈRES D'ENFANTS EN BAS ÂGE

L'association Relais Enfants-Parents PACA propose un accompagnement à des pères ayant un jeune enfant âgé de trois mois à deux ans, et incarcérés au centre pénitentiaire de Marseille. Sont prévus un temps d'écoute individuelle des pères détenus et des enfants, puis un temps d'écoute collective, sous la forme de groupes de parole mis en place en détention. À l'issue de ces différents entretiens, une première visite

familiale est organisée. Après accord de l'Administration, la mère et le nourrisson visitent ensemble le père « empêché » en la présence d'un tiers professionnel de l'équipe. Des rencontres régulières jeune enfant et père détenu, sont ensuite soutenues par un binôme tiers de la relation, avec une prise en charge du tout-petit en dehors du mur d'enceinte de la prison et un accompagnement spécialisé intra-muros.

Le Relais Enfants-Parents a poursuivi cette activité dans un salon familial situé au niveau des UVF (Unité de Vie Familiale), espace de rencontres aménagé dans le centre pénitentiaire, et exclusivement réservé à l'association. Le soutien de la Fondation à ce projet a permis à 11 pères de tisser des liens avec leurs nourrissons, ainsi qu'avec les frères et sœurs plus âgés (14 enfants entre 3 mois et 2 ans, et 3 de 6, 9 et 15 ans venus avec leur fratrie).

Sources de chiffres :

- Pages 10 et 12 : « Prévention de la récidive et individualisation des peines : Chiffres-clés (juin 2014) », « Séries statistiques des personnes placées sous main de justice 2014 » - Administration Pénitentiaire, Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques n°33 (mars 2010).
- Page 16 : « Prévention de la récidive et individualisation des peines : Chiffres-clés (juin 2014) ».
- Page 18 : « Les chiffres clés de l'Administration pénitentiaire - Extraits - Au 1^{er} janvier 2017 ».
- Pages 24-26-30 : « Les chiffres clés de l'Administration pénitentiaire - Extraits - Au 1^{er} janvier 2017 ».
- Pages 36-38 : Fédération Française des Relais Enfants-Parents.

Août 2018

Directrice de publication : Isabelle Verrecchia

Conception et réalisation :



Crédits photos : Couverture : © Mariusfm77/iStock - p. 3 : © Sylvie Lancrenon/M6 - Cyril Bruneau/M6 - p. 6 : © Ade Adjou - Pascalito/M6 - p. 7 : © Ade Adjou - Aurélia Blanc - Cyril Bruneau/M6 - p. 10 : © Damir Cudic/iStock - p. 12 : © Lisa-Blue/iStock - p. 13 : © Themacx/iStock - p. 14 : © Shutterstock - p. 15 : © Bettina Rheims/Centre des monuments nationaux - DR - p. 16 : © Yuri Arcurs/iStock - p. 20 : © Sezer Alçinkaya/iStock - p. 23 : © Séverine Courbe/La Voix du Nord/MaxPPP - Mladn61/iStock - p. 24, 26, 30, 33, 34 : © Aurélien Faïdy/M6 - p. 28 : © Pierre Criqui/M6 - Guillaume Mirand/M6 - p. 32, 35 : © Christophe Raynaud de Lage - p. 36 : © Triloks/iStock - p. 18, 19, 21, 22, 27, 33 : © DR.



89, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. : +33 (0)1 41 92 66 66
E-mail : fondation@m6.fr

www.fondationm6.fr